



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Mission régionale d'autorité environnementale
OCCITANIE

Inspection générale de l'Environnement
et du Développement durable

**Information sur l'absence d'observation dans le délai
Sur le projet de Mise en place d'une centrale photovoltaïque au
sol en autoconsommation intégrale à Castelnaudary (Aude)**

N°saisine : 2024-014152

N°MRAe : 2025APO25

Montpellier, le 14 février 2025

Par courriel reçu par la DREAL Occitanie, service d'appui à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), le 13 décembre 2024, la communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois a sollicité l'avis de la MRAe sur un projet de mise en place d'une centrale photovoltaïque au sol en autoconsommation intégrale à Castelnaudary (Aude) au titre des articles L. 122-1 et suivants et R. 122-1 et suivants du Code de l'environnement relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un projet.

La MRAe n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 13 février 2025.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle figure sur le site internet de la MRAe.